## الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE



البعثة الدائمة لدى مكتب الأمم المتحدة والمنظمات الدولية بسويسرا

# Réunions des Comités permanents de la Convention sur l'Interdiction des Mines antipersonnel

Déclaration de l'Ambassadeur Boudjemâa Delmi, Président de la 13<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties sur l'état de réalisation des objectifs de la Convention



#### Excellences, chers Amis,

Comme il est de tradition, le Président en exercice de l'Assemblée des Etats parties prononce à l'ouverture des réunions d'intersession une déclaration sur l'état de fonctionnement de la Convention. Cette année, il m'échoit l'honneur et le plaisir d'évaluer avec vous, où est ce que nous en sommes en termes de mise en œuvre de la Convention.

Cette année est particulière pour la Convention pour plusieurs raisons. Elle est particulière d'abord parce que la Convention a atteint un nouveau stade de maturité.

Le 1<sup>er</sup> mars dernier nous avons célébré le 15<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Quinze ans déjà se sont écoulés et il est temps pour nous de réfléchir sur ce qui a été réalisé.

En ce qui concerne l'universalité de la Convention, nous pouvons nous enorgueillir du fait que nous sommes aujourd'hui 161 États parties à la Convention. Notre famille qui représente plus de 80% de tous les États membres de l'ONU comprend la plupart des États qui, à un moment donné, ont produit et stocké des mines antipersonnel. Notre famille comprend aussi la plupart des pays dans lesquels les mines ont été enfouies et ceux qui sont responsables du bien -être d'un grand nombre de survivants.

C'est la preuve que nos efforts pour favoriser l'acceptation universelle de la Convention ont donné des fruits. Notre Convention a, sans aucun doute, permis un changement et fait ses preuves. Elle a permis de sauver des vies humaines et contribué au développement social et économique des Nations et des communautés.

Je suis reconnaissant, à cet égard, que les progrès en matière d'universalité de la Convention se poursuivent, avec l'annonce que le Sultanat d' Oman a décidé de se joindre à notre famille.

Ce serait, en effet, un signe positif et un grand encouragement à la Convention, si le Sultanat d'Oman accélère son processus d'adhésion avant la Conférence d'examen de Maputo, et nous assurer, ainsi, que le nombre des Etats parties atteindrait 162.

Je voudrais saisir cette opportunité pour féliciter Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique pour avoir fait le voyage à Oman pour partager avec le Sultanat, notre message que le monde serait meilleur si Oman rejoint le mouvement anti- mines.



Je tiens à féliciter également Son Altesse Royale le Prince Mired de Jordanie pour la ses efforts inlassables pour promouvoir la Convention, y compris en se rendant à Washington plus tôt cette année.

En outre, je souhaiterais rendre hommage à l'Union européenne, qui aux termes de la décision de son Conseil en appui à la mise en œuvre du Plan d'action de Carthagène, finance l'engagement de haut niveau qui est mené par la Princesse Astrid et le Prince Mired.

Je dois souligner aussi que j'ai cherché, en ma qualité de Président de la 13<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties, à contribuer aux efforts visant à promouvoir la Convention. Je me suis adressé à la Conférence de Désarmement à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. J'ai également prononcé un discours lors d'une manifestation à Genève pour marquer la Journée internationale de l'ONU pour l'élimination des mines antipersonnel.

### Excellences, chers Amis,

En ce qui concerne la destruction des stocks, 155 États parties ne possèdent plus de mines antipersonnel et nous avons détruit, ensemble, environ 45 millions de mines.

Comme ces armes abominables ont été produites avec l'intention d'être utilisées, cet effort équivaut à 45 millions de morts et de mutilations évitées.

Cependant, nous pouvons faire mieux pour faire en sorte que tous les États parties ayant encore l'obligation de détruire des stocks de mines antipersonnel puissent le faire.

Les trois États parties qui n'ont pas respecté leur délai non prorogeable de destruction, en particulier, se doivent d'intensifier les efforts pour mener à bien la tâche.

Pour ce qui est du nettoyage des zones minées, il y a maintenant un nombre presque égal d'États Parties qui ont achevé la mise en œuvre de cette obligation et ceux dont le processus est toujours en cours.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, 59 États parties ont déclaré indiqué des zones minées sous leur juridiction ou contrôle.

Lors de la 13<sup>ème</sup> Assemblée, quatre États parties ont déclaré l'accomplissement de leur obligation de déminer toutes les zones minées sous leur juridiction ou leur contrôle. Il s'agit du Venezuela, du Bhoutan, de la Hongrie et de l'Allemagne. Saluons ses pays.



Cela signifie qu'à la clôture de la 13<sup>ème</sup> Assemblée, 27 États parties avaient indiqué qu'ils avaient restitué toutes les zones minées à un état qui permettrait activité humaine normale.

En outre, le Burundi et le Mozambique ont indiqué qu'ils parachèveront leurs activités de déminage en 2014.

S'agissant de l'assistance aux victimes, la situation de la majorité des victimes des mines est aujourd'hui, sans aucun doute, nettement meilleure qu'elle ne l'était il y a quinze ans.

Cette Convention a innové en devenant le premier traité multilatéral de contrôle des armements ou de désarmement à avoir d'intégrer une disposition visant à prendre en charge les préoccupations des victimes.

Ceux qui ont travaillé dur pour y arriver ont également contribué, de manière significative, à l'adoption, EN 2008, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ou CRPD.

La CRPD nous, à son tour, donné une approche de l'assistance aux victimes fondée sur les droits.

En plus de la compréhension que l'assistance aux victimes relève du domaine des instruments des droits de l'homme, nous comprenons, comme convenu à Carthagène, que l'assistance aux victimes doit également être intégrée dans des approches plus globales des soins de santé, de l'handicap, de la réduction de la pauvreté et du développement.

Nous avons construit une base solide de ce que nous appelons l'assistance aux victimes.

Notre avons maintenant la possibilité de faire fond sur cette base solide. Plutôt que de faire un pas en arrière, nous devons faire deux pas en avant.

Nous pouvons le faire en équilibrant nos discussions sur l'assistance aux victimes dans le cadre de la Convention aux efforts déployés ailleurs en dehors de ces murs dans d'autres tribunes telles que, par exemple, l'Assemblée mondiale de la Santé et de l'Organisation internationale du Travail, en vue d'établir clairement que nous partageons des objectifs communs.

Je félicite la Colombie pour avoir convoqué, la semaine dernière, la conférence « passerelles entre les mondes ».



Cet événement important a contribué à mieux comprendre notre accord pour intégrer l'assistance aux victimes dans des domaines plus larges et qui a donné lieu à des engagements de la part des mouvements anti- mines terrestres et droits des personnes handicapées de travailler ensemble.

#### Excellences, chers Amis,

9.

Cette année est particulière aussi, non pas seulement parce que nous avons maintenant quinze ans d'histoire, mais aussi parce que nous avons le regard braqué sur l'avenir.

Nous sommes sur le point d'amorcer une nouvelle étape dans la vie de la Convention.

La troisième Conférence d'examen de Maputo constitue une chance pour tous les États parties à tracer la voie pour les cinq prochaines années des efforts pour surmonter les défis qui subsistent en vue de concrétiser la promesse de faire cesser les souffrances causées par les mines.

A la fois Président de la Convention et Représentant d'un État touché par les mines, mon espoir principal pour le Sommet de Maputo et que nous puisons continuer à redynamiser la coopération et l'assistance dans le cadre de la Convention.

Le 1<sup>er</sup> avril dernier, mon pays a organisé à Alger une conférence pour célébrer la Journée internationale de l'action antimine. A cette occasion, une nouvelle évaluation extrêmement positive a été faite sur l'action menée par l'Algérie pour venir à bout de fléau en Algérie. Par ailleurs, un appel a été lancé pour la création d'un fond international de solidarité au profit des victimes de mines antipersonnel.

En tant qu'Etats parties souverains, nous nous sommes engagés solennellement à compléter la mise en œuvre de nos obligations.

Cependant, en tant que Communauté d'Etats engagée à mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel, nous avons conclu un partenariat les uns avec les autres pour atteindre cet objectif.

Nos succès ont été réalisés garce à ce partenariat qui a fait de cette Convention, le point de référence pour le multilatéralisme qui fonctionne comme il devrait.

Je suis donc optimiste que Maputo sera le tremplin pour renforcer les efforts de coopération en tant que communauté internationale avec un objectif commun important.

Cela sera essentiel pour respecter notre engagement à compléter les engagements auxquels nous avons individuellement et collectivement souscrit.

Nous aurons besoin de plus d'efforts pour relever les défis qui se dressent devant nous par le maintien de la force de l'engagement qui a nous a animés depuis l'entrée en vigueur, afin de préserver les normes de la Convention

Enfin, vous vous souviendrez que la 13<sup>ème</sup> Assemblée a chaleureusement salué les engagements pris par le Yémen pour présenter par le basis du Président un rapport intérimaire avant le 31 mars 2014 pour remédier à la violation de la Convention au Yémen. Je voudrais a cet égard vous dire que le rapport intérimaire m'a été remis par le Yémen dans le délai imparti. Les Etats parties en ont été destinataire par le biais de l'ISU. Je souhaiterais remercie le Yémen et l'encourager à poursuivre ses efforts pour mettre fin à cette situation. Nous reviendrons sur cette question dans le cadre des discussions au sein du Comité permanent sur l'état de fonctionnement général de la Convention.

J'ai terminé avec l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention. Normalement, le programme des réunions d'intersession ne prévoit pas d'échange général de vues et nos débats devraient se focaliser sur des points pacifiques. Sauf si des délégations voudraient prendre la parole à ce stade, je ne souhaiterais pas déroger à cette règle.

Est ce qu'il y a une délégation qui demande à prendre la parole ?

Je vous remercie. Je voudrais inviter maintenant les Coprésidents du Comité permanent sur l'état de fonctionnement général de la Convention, la Belgique et la Nouvelle Zélande à présider les discussions sur le prochain point à notre ordre du jour.

Je vous remercie de votre attention.